

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 593 Subvention à l'association Cadasilo (13e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Cadasilo ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 13e arrondissement au titre de 2012 à l'association Cadasilo dont le siège social est situé 51, boulevard Auguste Blanqui (13e), pour l'organisation du Festival du 13ème en 2012 (X08472 / 2012-04669, 6441).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture".